

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 15 novembre 2010

CP 10/11-01

L'an deux mil dix, le 15 novembre à 17 H 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Empociello, Cambon,, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astruc et Bénech.

Etaient excusés : MM. Massip et Astoul.

**EXTENSION DU POLE SOCIAL DE NEGREPELISSE
MARCHES COMPLEMENTAIRES AUX MARCHES DE TRAVAUX
AVENANT N ° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
AVENANT N°2 AU CONTRAT DE MANDAT**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre du programme de travaux de gros entretien sur le patrimoine immobilier bâti, l'Assemblée Départementale en sa séance du 27 juin 2005, a approuvé le projet d'extension du pôle social de Négrepelisse décliné en 2 phases, la restructuration des installations existantes et l'extension des locaux.

Sur la base du programme de restructuration défini par le Conseil Général, l'architecte-maître d'œuvre, Monsieur Christian Cambon a été désigné pour la réalisation de cette extension et la réalisation de cette opération a été confiée à la Sématég par contrat de mandat en date du 17 mai 2006, modifié par avenant n°1 en application de la délibération de la Commission Permanente du 20 juillet 2006 .

Par délibération du 17 décembre 2007, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réalisation de l'opération, validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 508 784,32 € H.T soit 608 506,05 € T.T.C.

II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet :

- * d'approuver deux marchés complémentaires aux marchés de travaux relatifs à la réalisation de cette opération.

- * d'approuver un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre confié au cabinet Christian Cambon.

- * de modifier le contrat de mandat conclu avec la Sémateg le 17 mai 2006 de nature à prendre en compte le coût définitif de l'opération .

III – PRÉSENTATION DES MARCHÉS COMPLÉMENTAIRES

La finalisation de l'opération nécessite la passation de marchés complémentaires aux marchés de travaux, ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

LOT N° 1 : GROS OEUVRE : Entreprise J.P CASTEL

Les travaux complémentaires concernent une réparation complémentaire du réseau EU avec fouille en tranchée, la réfection du réseau, la création d'un regard en béton avec plaque fonte hydraulique, la réalisation d'une barrière étanche en béton pour stopper les racines ainsi que le revêtement pavés des terrasses incluant la dépose de l'existant.

Ces travaux complémentaires représentent un coût de 7 607,50 € HT, soit 9 098,57 € TTC (4,01 % du marché initial).

LOT N° 7 : ELECTRICITE : Entreprise SUDELEC

Les travaux complémentaires concernent la modification du branchement EDF existant en tarif jaune, l'alimentation et la modification TGBT ainsi que diverses modifications des alimentations.

Ils incluent également une extension de l'alarme incendie et l'adjonction de blocs de balisage suite aux observations de la Socotec ainsi que la réalisation d'un câblage mixte téléphone informatique .

Ces travaux de modification, non prévus initialement, représentent un montant de 13 540,76 € HT, soit 16 194,74 € TTC (48,69 % du marché initial).

Le montant des marchés complémentaires majore le montant global des marchés de travaux relatifs à la réalisation de l'opération de 21 148,26 € H.T et se présente selon les conditions ci-après définies :

LOT	Nature des travaux	Attributaire	Marche de base (H.T)	Marché complémentaire (H.T)	Total
1	Gros œuvre – v.r.d	J.P CASTEL (82)	189 781,15 €	7 607,50 €	197 388,65 €
2	Charpente – couverture - zinguerie	J.P CASTEL (82)	66 812,52 €		66 812,52 €
3	Étanchéités toiture et terrasses	ARTYBAT (82)	4 970,98 €		4 970,98 €
4	Menuiseries aluminium	T.G.M (82)	53 437,60 €		53 437,60 €
5	Plâtrerie – cloisons – isolation – faux-plafonds	DESCOULS (82)	29 253,01 €		29 253,01 €
6	Menuiseries bois	CAZAGNES (82)	12 958,31 €		12 958,31 €
7	Électricité – courants forts et faibles	SUDELEC (82)	27 807,37 €	13 540,76 €	41 348,13 €
8	Plomberie – sanitaire – chauffage - rafraîchissement	SPIE (31)	93 875,00 €		93 875,00 €
9	Revêtements de sol durs	ABBA (82)	14 028,13 €		14 028,13 €
10	Revêtements de sol souples	SOL FRANÇAIS (82)	4 404,51 €		4 404,51 €
11	Peintures	DECOPEINT (47)	11 455,74 €		11 455,74 €
TOTAL H.T			508 784,32 €	21 148,26 €	529 932,58 €

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 4 octobre 2010 s'est prononcée favorablement sur la conclusion de ces deux marchés complémentaires.

Ainsi, le montant global des marchés, initialement arrêté à 508 784,32 € H.T, est réactualisé à hauteur de 529 932,58 € H.T.

IV – PRESENTATION DE L'AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE

Les principales stipulations du marché de maîtrise d'œuvre initial, conclu le 24 juillet 2006 étaient les suivantes :

- part de l'enveloppe financière affectée aux travaux
pour la maîtrise d'œuvre (valeur octobre 2006).....371 951,46 € H.T.

- taux de référence de rémunération de la mission de base11,00 %

- forfait de rémunération provisoire.....40 914,66 € H.T.

auquel il faut rajouter :

- les métrés 3 000,00 € H.T

soit un forfait de rémunération globalisé de 43 914,66 € H.T.

Le présent avenant a pour objet de prendre en compte le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait du maître d'œuvre réactualisé .

1 - Prestations objet de l'avenant

Le marché de maîtrise d'œuvre initial fait l'objet d'un avenant consécutif à l'augmentation de la masse des travaux initialement prévus du fait de l'évolution de l'opération liée notamment à un certain nombre de nouvelles contraintes à savoir :

- La prise en compte de fondations spéciales et de travaux rendus nécessaires par l'apparition de désordres consécutifs à l'assèchement du sol par des racines et la sécheresse,

- La mise en place d'une pompe à chaleur unique pour l'ensemble du centre médico social, permettant à la fois de faire des économies d'énergie, de climatiser et au besoin de se raccorder à un futur réseau communal de production centralisée,

- L'ancienneté du chiffrage de l'enveloppe financière affectée aux travaux (valeur octobre 2006)

2 - Rémunération du maître d'œuvre

Par commune intention des parties, et après négociations, il a été convenu de fixer le taux de rémunération à 10,61 % (contre 11,00 % dans le contrat d'origine), soit une rémunération de 57 009,57 € H.T calculée sur les bases ci-après définies :

- part de l'enveloppe financière affectée aux travaux
pour la maîtrise d'œuvre508 784,32 € H.T

- taux de référence de rémunération de la mission de base10,61 %
- forfait de rémunération définitif.....54 009,57 € H.T

auquel il faut rajouter :

* les métrés 3 000,00 € H.T

Soit un forfait de rémunération globalisé de 57 009,57 € H.T.

La commission d'appel d'offres réunie le 4 octobre 2010 s'est prononcée favorablement sur l'avenant présenté.

Sur la base de la modification constatée du coût des travaux, la rémunération du maître d'œuvre initialement arrêtée à 43 914,66 € H.T est réactualisée à hauteur de 57 009,57 € H.T ce qui représente une augmentation de 29,82 % .

Ainsi, le montant initial du marché de maîtrise d'œuvre est majoré de 13 094,91 € H.T selon les conditions ci-après définies :

<i>MAITRE D'OEUVRE</i>	<i>MONTANT H.T</i>	<i>AVENANT N°1</i>	<i>TOTAL</i>
CHRISTIAN CAMBON	43 914,66 €	13 094,91 €	57 009,57 €

V – PRESENTATION DE L'AVENANT AU CONTRAT DE MANDAT

L'avenant n°2 au contrat de mandat a pour objet de réactualiser l'enveloppe financière relative à la réalisation de cette opération à hauteur de 764 820,00 € T.T.C compte tenu du montant définitif des marchés de travaux.

Il définit également les modalités de versement du solde de l'opération, résultant des données chiffrées ci-après mentionnées :

- coût de l'opération : 764 820,00 €
- avances allouées : 522 500,00 €

Soit un reliquat de 242 320,00 € à verser selon l'échéancier suivant :

- 220 000,00 € sur présentation d'un état justificatif de l'avance précédente,
- 22 320,00 € au solde de l'opération.

Les autres dispositions du présent contrat de mandat restent inchangées.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 27 juin 2005 approuvant le projet d'extension du pôle social de Nègrepelisse décliné en 2 phases, la restructuration des installations existantes et l'extension des locaux,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 4 octobre 2010,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les marchés complémentaires aux marchés de travaux relatifs à la réalisation de l'opération, conclus sur la base d'une plus value de 21 148,26 € HT :

LOT	Nature des travaux	Attributaire	Marche de base (H.T)	Marché complémentaire (H.T)	Total
1	Gros œuvre – v.r.d	J.P CASTEL (82)	189 781,15 €	7 607,50 €	197 388,65 €
2	Charpente – couverture - zinguerie	J.P CASTEL (82)	66 812,52 €		66 812,52 €
3	Étanchéités toiture et terrasses	ARTYBAT (82)	4 970,98 €		4 970,98 €
4	Menuiseries aluminium	T.G.M (82)	53 437,60 €		53 437,60 €
5	Plâtrerie – cloisons – isolation – faux-plafonds	DESCOULS (82)	29 253,01 €		29 253,01 €
6	Menuiseries bois	CAZAGNES (82)	12 958,31 €		12 958,31 €
7	Électricité – courants forts et faibles	SUDELEC (82)	27 807,37 €	13 540,76 €	41 348,13 €

LOT	Nature des travaux	Attributaire	Marche de base (H.T)	Marché complémentaire (H.T)	Total
8	Plomberie – sanitaire – chauffage - rafraîchissement	SPIE (31)	93 875,00 €		93 875,00 €
9	Revêtements de sol durs	ABBA (82)	14 028,13 €		14 028,13 €
10	Revêtements de sol souples	SOL FRANÇAIS (82)	4 404,51 €		4 404,51 €
11	Peintures	DECOPEINT (47)	11 455,74 €		11 455,74 €
TOTAL H.T			508 784,32 €	21 148,26 €	529 932,58 €

Ainsi, le montant global des marchés, initialement arrêté à 508 784,32 € H.T., est réactualisé à hauteur de 529 932,58 € H.T.

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les marchés complémentaires correspondants et autorise à cette même fin, le président de la Sématég agissant en qualité de mandataire ;
- Approuve, compte tenu de la modification du coût des travaux liée à de nouvelles contraintes, l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre conclu sur la base d'une plus value de 13 094,91 € arrêtant le montant du marché à 57 009,77 € HT :

MAITRE D'OEUVRE	MONTANT H.T	AVENANT N°1	TOTAL
CHRISTIAN CAMBON	43 914,66 €	13 094,91 €	57 009,57 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant correspondant et autorise, à cette même fin, le Président de la Sématég agissant en qualité de mandataire ;
- Approuve l'avenant n°2 au contrat de mandat du 17 mai 2006 réactualisant la réalisation de l'opération à hauteur de 764 820,00 € TTC et définissant comme suit les modalités de versement du solde de l'opération :
 - coût de l'opération : 764 820,00 €
 - avances allouées : 522 500,00 €

Soit un reliquat de 242 320,00 € à verser selon l'échéancier suivant :

- 220 000,00 € sur présentation d'un état justificatif de l'avance précédente,
- 22 320,00 € au solde de l'opération.

Les autres dispositions du présent contrat de mandat restent inchangées.

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,